

# La Coopération agricole se voit orienter la production

Réunie en congrès le 18 décembre, la Coopération agricole (ex-Coop de France) s'est donné un rôle nouveau en termes de création de valeur. Il s'agit d'"orienter" la production pour répondre à la demande du marché, selon le président de la Fédération Dominique Chargé. Attention à ce que la coopérative ne joue "pas dans l'intégration", lui a répondu Samuel Vandaele, président de Jeunes agriculteurs.

Une passe d'armes a eu lieu entre coopération et syndicalisme, lors du congrès de Coop de France. D'un côté Dominique Chargé, président de la Coopération agricole (nouveau nom de l'organisation), a défendu le rôle de la coopérative "qui oriente, organise voire planifie" la production. De l'autre Samuel Vandaele, président de Jeunes agriculteurs, s'est opposé à l'idée d'"intégration".

Dans une interview la veille au quotidien *Les Echos*, Dominique Chargé avait affirmé que : "Demain, un agriculteur ne s'installera plus dans telle ou telle production, mais décidera avec la coopérative de son choix sur la base d'un contrat sécurisant". Parallèlement, il faut, selon lui, développer "un nouveau modèle d'exploitation beaucoup plus intégré", financé par des investisseurs non agricoles. Le président de la Coopération agricole est revenu plus

en détail sur cette idée, lors de son congrès à Paris, autour du projet coopératif avec les jeunes générations.

## "Inverser" les Flux entre amont et aval

"Compte tenu des ruptures économiques dans lesquelles nous sommes, avec l'abandon de tous les mécanismes de régulation de marché, les attentes nouvelles des citoyens, notre rôle d'acteur économique est différent d'il y a quarante ans", a déclaré en tribune Dominique Chargé. "Nous devons inverser les flux". Dans les années 60/70, le rôle des coopératives était "d'organiser, de massifier la production et de rechercher des débouchés". Aujourd'hui, c'est d'être de "mettre la coopérative au centre d'un processus de création de valeur, qui oriente, organise voire planifie la production pour la mettre en adéquation avec les attentes du marché". "C'est la seule façon de créer de la valeur durable", a-t-il appuyé.

## Non à l'"intégration"

Invité au débat, le président de JA Samuel Vandaele l'a mis en garde. "Il faut que la coopérative reste dans l'accompagnement et pas dans l'intégration", selon lui. "Aujourd'hui, les coopératives doivent faciliter l'installation des jeunes. C'est important pour créer ce lien" avec le jeune adhérent. La coopérative "ne doit pas se substituer à sa première mission qui est d'aller chercher de la valeur pour ses adhérents", a déclaré Samuel Vandaele.

## Des difficultés avec la loi Egalim

Cette mise au point intervient dans le contexte de la loi Egalim, à laquelle s'oppose en partie la Coopération agricole. Du point de vue de la fédération, le prix d'un produit ne peut être indexé sur des indicateurs qu'"à condition que ce soit une production choisie, correspondant aux attentes du marché", explique Dominique Chargé. "Il y a parfois des situations de suroffre, qui entraîne un effacement des cotations, pointe-t-il. Difficile dans ces conditions d'avoir un prix indexé sur des indicateurs de coûts de production".

Le rôle d'une coopérative est de plus en plus de faire correspondre la production de l'agriculteur et les attentes du marché



> Dominique Chargé, président de la Coopération agricole.

## Vers des types de contrats

Les coopératives défendent toutefois l'idée d'un "contrat sécurisant" avec l'agriculteur. Dominique Chargé en explique la philosophie : "On ne peut être responsable de la pertinence économique d'une production que dès lors qu'on l'a choisi ensemble. La responsabilité d'une coopérative ne peut commencer au moment où l'agriculteur amène une production, mais quand les deux parties décident ensemble de produire à destination d'un marché. Les mécanismes qui permettent de sécuriser les rémunérations, les marges, fonctionnent déjà".

Pour autant, la Coopération agricole a l'intention de plancher dessus tout au long de l'année prochaine, envisageant même de définir des types de contrat. "La réflexion doit être beaucoup plus structurée et aboutie sur le fait que le rôle d'une coopérative est de plus en plus de faire correspondre la production de l'agriculteur et les attentes du marché", insiste Dominique Chargé.

Agra

LA  
COOPÉRATION  
AGRICOLE

> Lors de son congrès le 18 décembre, Coop de France a été rebaptisé La coopération agricole.